



RSF Consulting Services  
Gestion Conseil RSF

GREFFE

10 JAN. 2006

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Uashat, le 23 décembre 2005.

**Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Demande de révision Décision D-2005-201**  
**Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution**  
**R-3589-2005**

**Madame,**

La présente fait suite à l'échange de correspondance intervenue entre la Régie et certains de mes clients en ce qui a trait à la décision citée en rubrique. Votre correspondance du 28 novembre dernier à la communauté d'Essipit faisait état de la procédure à suivre en vue de réviser ladite décision et exigeait une intervention à court terme.

Après discussions avec mes clients, ces derniers ont mandaté Gestion Conseil RSF aux fins d'enregistrer une demande de révision dans le dossier. Vous trouverez, joint à la présente, un chèque au montant de 500\$ permettant d'enregistrer cette demande.

Pour les fins de la révision, Gestion Conseil RSF coordonnera la préparation de la documentation pour ses clients qui sont l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, la Première Nation Innue d'Essipit de même qu'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam. Il est fort possible que d'autres Premières Nations se joignent à ces dernières dans l'éventualité où vous déciderez d'entendre nos positions dans ce dossier.

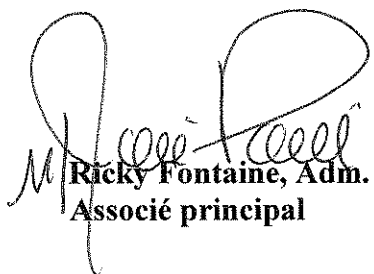
Les raisons qui justifient notre demande de révision sont de natures politique, juridique et économique.

Dans un premier temps, nous considérons que la Régie a outrepassé son mandat et est intervenue au niveau politique en ne respectant pas les obligations de consultation et d'accommodements qui relève de la Couronne. L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador vous a fait part de ce commentaire en cours de processus et vous a même indiqué l'existence d'un protocole de consultation propre aux Premières Nations du Québec et du Labrador.

Dans un second temps, vous êtes intervenu politiquement en modifiant les critères de sélection présentés à la grille qui vous a été soumise par Hydro-Québec. Votre décision a et aura des impacts à court, moyen et long terme sur le potentiel de développement des communautés autochtones et nous croyons que le tout ne relève pas de la compétence de la Régie. Mes clients sont prêts à en faire la démonstration.

Finalement, mes clients espèrent toujours obtenir de la Régie la méthodologie de même que les activités qu'elle a réalisées aux fins d'intégrer une dimension autochtone à sa décision. Nous aimerions vous lire à très court terme à ce sujet.

Nous vous remercions de la diligence avec laquelle vous traiterez cette demande et espérons rencontrer les responsables de la Régie tôt en 2006. Veuillez agréer, madame Dubois, mes salutations distinguées.



**Ricky Fontaine, Adm. A., GFAC**  
**Associé principal**

c.c. Ghislain Picard, Chef Régional – APNQL  
Chef Élie-Jacques Jourdain – Innu Takuaiakan Uashat mak Mani-Utenam  
Chef Denis Ross – Première Nation Innue d'Essipit.